
Demande d'intervention au sein du conseil syndical dans le cadre de l'article 27 du décret du 17 mars 1967

Cannes Beach Renaissance <cannesbeach.association@gmail.com>

mer. 20 nov. à 07:38

À : <cs.cannesbeach06@gmail.com>

Cc : <nathalie.thomas@etude-aj.fr>, Xavier Bruez <x.bruez@etude-aj.fr>, REGAIRE Loic <loic.regaire@immodefrancepaca.com>

Cci : <emmanuel.dasilva.cs@gmail.com>

Mesdames et Messieurs, Membres du Conseil Syndical,

Nous vous demandons de statuer sur la possibilité pour notre association d'intervenir dans le cadre de l'article 27 du décret du 17 mars 1967.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Association Cannes Beach Renaissance

CANNES BEACH
RENAISSANCE

Résidence Cannes Beach XC09

11, Avenue Pierre Semard - 06150 CANNES

cannesbeach.association@gmail.com

Tel. 06.03.75.45.40

www.cb-rennaissance.fr